

Franck Neveu, *Dictionnaire des Sciences du langage*, Paris, A. Colin (édition 2011)

## TRADITION GRAMMATICALE [histoire de la linguistique]

La tradition grammaticale présente trois aspects distincts mais complémentaires puisqu'elle peut être abordée comme notion, comme terme, et comme ensemble discursif visant à rendre compte des propriétés objectives des langues.

Comme notion et comme terme, la « tradition grammaticale » est rarement définie, en dépit de l'emploi fréquent qui est fait de l'expression dans le discours linguistique. On peut chercher à souligner par *tradition grammaticale* une scientificité lacunaire et déficiente du discours sur la langue, comme on le fait, le plus souvent, par l'emploi du terme de *grammaire traditionnelle*. On peut aussi, dans le même ordre d'idées, chercher à opposer *tradition grammaticale* à *tradition linguistique*, mais la pertinence de cette distinction n'apparaît pas clairement.

Comme ensemble discursif se donnant pour tâche l'analyse des propriétés objectives des langues, la « tradition grammaticale » n'est pas moins indéterminée. On ne sait quels critères (historiques, épistémologiques) permettraient de tenir cet ensemble discursif pour homogène, ni comment celui-ci est constitué. Pas plus qu'on ne sait précisément si pourraient être regroupées dans une catégorie générique (la « tradition grammaticale ») des « traditions grammaticales » (française, anglaise, allemande, occidentale, etc. ; ou bien, à l'intérieur d'un domaine « national », telle ou telle « tradition grammaticale » correspondant à telle ou telle strate historique et épistémologique).

Dans le domaine de la science du langage, l'usage du mot *tradition* est très variable. On peut aisément noter une valeur de mise à distance, non seulement de nature chronologique mais aussi de nature conceptuelle et méthodologique, valeur plus ou moins négativement orientée selon les cas. Ainsi, les expressions *tradition néo-grammairienne*, ou *tradition pré-saussurienne* énoncent par exemple clairement une clôture temporelle soulignant l'obsolescence présumée des contenus scientifiques. Le mot *tradition* peut aussi se prêter, plus radicalement, à une disqualification de l'archive pesant sur la constitution du savoir linguistique, et désigner une somme de connaissances accumulées sans rationalité et reproduites sans perspectives critiques.

L'approche culturaliste distinguant une tradition grammaticale « française », « anglaise », « allemande », « russe », « occidentale », etc. (approche cloisonnante dont la pertinence scientifique reste à démontrer), confère à l'expression, du fait même de la discontinuité culturelle qu'elle suppose, une valeur positive. Valeur qu'elle perd dans la plupart des cas sans cette prédication adjectivale (la *tradition grammaticale* par distinction par exemple avec *l'analyse linguistique*), sauf au pluriel, où s'exprime, implicitement, cette discontinuité culturelle, supposée objective sur le plan historiographique, et pertinente sur le plan épistémologique (*les traditions grammaticales*).

L'usage singulier et intransitif de l'étiquette *tradition grammaticale* semble s'inscrire clairement dans une conception « pré-scientifique » de la « tradition ». Mais on a du mal à s'expliquer la pérennité de l'ensemble discursif correspondant à cette étiquette, ou du moins la pérennité d'un nombre important de notions et de termes qui lui sont constitutifs, au cours de la période « moderne » de la science du langage. Car nombre de catégories grammaticales issues de la période « pré-scientifique » de la science du langage ont été importées voire réinvesties en linguistique.

Comme l'a montré Jean-Claude Milner, la tradition grammaticale d'une langue ne se maintient que parce qu'elle rencontre d'une manière ou d'une autre les propriétés objectives de la langue sur laquelle elle porte :

[...] tant que l'entreprise radicale [celle de la science du langage] n'est pas menée à son terme, la linguistique doit se contenter de notions provisoires, lesquelles sont, comme par hasard, empruntées malgré tout, à la tradition grammaticale. Ce qui ramène au point qu'on voulait éviter. Mais, en réalité, l'entreprise radicale n'est jamais achevée ; qui plus est, elle ne fait jamais que commencer, sans dépasser les stades les plus élémentaires. Du même coup, on ne peut, quand on veut aller plus loin dans l'investigation empirique, que s'en remettre à la linguistique provisoire, c'est-à-dire à la tradition grammaticale : ainsi, on ne sache pas que l'on ait pu se dispenser de notions telles que la notion de phrase, ou des notions syntaxiques usuelles : interrogation, subjonctif, passif, relatives, etc. On s'est simplement dispensé de les analyser strictement. En fait, on a condamné, par radicalisme théorique, la linguistique à dépendre *dans les faits* de la tradition grammaticale et cela d'autant plus fortement qu'on ne s'est donné aucun moyen de traiter directement la relation qui *dans les faits* les unit. Ajoutons que, dans la mesure où le programme radical a été effectivement mené à bien, les résultats sont étonnamment peu contraires à la tradition grammaticale : ainsi, la notion de *monème* [...] ajoute étonnamment peu de chose aux notions traditionnelles de radical, de suffixe, de préfixe ; la notion de *syntagme* ajoute peu de chose à la notion traditionnelle de groupe de mots, etc. [...] en rejetant d'un revers de main toute la tradition grammaticale, on s'interdit de poser les problèmes empiriques que soulève son succès même.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

La « tradition grammaticale » est donc une linguistique provisoire qui dure. Provisoire et pérenne tout à la fois parce que la science du langage, qui a cru pouvoir, sans incidence épistémologique, intégrer à son paradigme nombre de notions et de termes de base de la grammaire reçus par héritage, a largement construit ses fondements à partir de ce que la « tradition grammaticale » lui a transmis d'empirique.

On peut s'interroger en outre sur la corrélation qui peut être établie entre le contenu notionnel respectif des termes de *tradition grammaticale* et de *grammaire traditionnelle*, qui connaissent de fréquents emplois symétriques dans le discours linguistique. On notera tout d'abord que le terme de *grammaire traditionnelle* n'est guère plus ni mieux défini dans le discours des linguistes que celui de *tradition grammaticale*, tant la transparence sémantique et l'évidence référentielle, dans un cas comme dans l'autre, semblent en justifier seules l'usage. Comme pour *tradition grammaticale*, la variation singulier/pluriel est ici significative, mais avec une toute autre valeur, puisqu'elle met en opposition d'une part un type de discours grammatical (*la grammaire traditionnelle*) et d'autre part des supports matériels, divers et hétérogènes, servant de véhicules à ce discours (*les grammaires traditionnelles*). Toutefois la connotation négative de l'étiquette se maintient généralement dans les deux cas. Contrairement à la lexicographie, qui dispose du terme de *dictionnaire*, la grammaire ne s'est pas donné d'étiquette dénomminative pour étudier la relation de dépendance entre le contenu du discours tenu sur la langue et la forme du support où ce discours s'exprime (notamment pour ce qui concerne le type de vulgarisation adopté). La relative diversité formelle des grammaires, contrairement à la structure des dictionnaires, plus uniforme, explique sans doute cela. Si bien que le terme de *grammaire traditionnelle* identifie indistinctement un type de discours sur la langue et les objets régis par des contraintes éditoriales spécifiques que sont les ouvrages (c'est-à-dire les manuels) de grammaire. On comprend dès lors que la « grammaire traditionnelle » soit si souvent pensée comme une somme de connaissances de niveau « scolaire », la didactisation et la manuélistisation des savoirs linguistiques monolingues pour les locuteurs natifs étant (à tort) généralement associée à un stade élémentaire de la formation.

Jacques Lerot a énuméré quelques-unes des caractéristiques de ces grammaires « à tout faire » que sont les « grammaires traditionnelles » : représentation scripturale de la langue,

exemplification littéraire des notions, normativité, absence de cadre théorique et de protocoles expérimentaux, discours descriptif sans portée explicative, etc.

Les grammaires traditionnelles sont généralement des grammaires « à tout faire ». Elles servent indifféremment pour l'analyse, l'interprétation, la description, l'apprentissage, l'usage correct d'une langue, etc. Leur domaine d'observation se limite généralement à l'usage écrit de la langue. Dans la plupart des cas, l'observation porte sur le langage littéraire, qui jouit d'un préjugé favorable. Ce choix est évidemment à mettre en rapport avec la perspective normative qui caractérise la plupart des grammaires. Les grammaires traditionnelles n'utilisent aucune théorie, aucun modèle linguistique de référence. Elles abordent différents plans de description sans les distinguer rigoureusement. Elles identifient les phénomènes et les classent selon des catégories souvent héritées de l'antiquité mais adaptées à la spécificité des langues particulières. Le classement, souvent intuitif, est rarement explicité par des tests. Dans une grammaire traditionnelle, de nombreux phénomènes sont décrits sans être expliqués.

J. Lerot, *Précis de linguistique générale*, Éditions de Minuit, 1993.

Sur le plan matériel on a affaire à des ouvrages généralement destinés à une consultation rapide et pratique, organisés de manière modulaire, où domine le recours au cloisonnement des éléments constitutifs de la matière linguistique (ex. orthographe/morphologie/syntaxe, le mot/le groupe de mots/la phrase, etc.) sans liaison explicative entre les modules. De même, les règles énumérées ne font l'objet d'aucune approche systématique ni syncrétique, et le cadrage définitionnel des notions de base (ex. qu'est-ce qu'un mot ? une syllabe ? une phrase ? une fonction ?, etc.) n'est généralement pas fait.

On peut noter que le discours dans lequel s'inscrivent ces caractéristiques bien connues est davantage un discours d'évaluation et de rétrospection critiques portant sur une pratique de la description linguistique jugée défectueuse plutôt qu'un discours d'épistémologie historique. La « tradition » sous-jacente à la notion de « grammaire traditionnelle » y est traitée en effet de manière plus sociologique qu'historique. Il ne s'agit pas d'une archive, mais d'une approche des faits de langue, qui, rapportée à un état présent de la science du langage, est jugée obsolète par référence non pas à l'histoire mais à un avant de ces connaissances qui reste chronologiquement indéterminé. Il s'agit donc moins ici de disqualifier une grammaire issue d'une forme spécifique de tradition grammaticale, qu'un discours conventionnel tenu sur la langue, et considéré à cet égard comme aporétique.

Lorsque la « grammaire traditionnelle » est traitée comme une grammaire ancrée dans l'histoire par ses méthodes et ses concepts, résultant, par sommation, d'un état passé des connaissances, la notion peut faire l'objet d'une évaluation neutre, à tout le moins objective, la méthode grammaticale suivie pouvant être associée à celle des grammaires dont les catégories ont pu être tenues pour valides et opératoires à une période « pré-scientifique » de la science du langage :

La grammaire traditionnelle est une (des) grammaire(s) savante(s), reposant sur des approches théoriques et méthodologiques datées des époques où elle a été élaborée. Son corps de savoir s'appuie donc sur un état ancien de connaissances et d'analyses, maintenu avec respect jusqu'à nos jours. C'est cette absence de renouvellement, ce maintien d'analyses devenues des dogmes qui la définissent et la distinguent des grammaires « linguistiques » liées aux travaux contemporains. On peut considérer ses approches comme figées, car n'intégrant plus de nouvelles données et de nouveaux points de vue et ne révisant pas ses certitudes [...]. Ce qui caractérise en premier lieu l'état actuel de « la » grammaire, c'est cette accumulation de points de vue, de règles et d'analyses qui [...] ne se périmé pas. Tout manuel de grammaire est, de ce point de vue, à la fois un livre présentant une approche de la langue et un conservatoire d'approches autres, qui ne sont pas toujours appréhendées comme dépassées ou caduques : par exemple, aux parties du discours on ajoute les « classes distributionnelles » ou « syntaxiques », alors que ces deux notions appartiennent à deux approches différentes que l'on juxtapose sans expliquer en quoi elles diffèrent.

G. Petiot, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin, 2000.

Dans cette perspective, ce qui caractérise principalement la « grammaire traditionnelle » c'est une approche cumulative des savoirs, qui la constitue en conservatoire des idées linguistiques. On peut ainsi plus clairement rendre compte du départ entre « grammaire traditionnelle » et « grammaire linguistique » d'une part, et entre « grammaire traditionnelle » et « grammaire scolaire » d'autre part :

Les grammaires linguistiques ont pour visée de décrire les langues et leurs variétés, autrement dit d'en analyser les structures (les organisations) pour en dégager des règles, c'est-à-dire des modèles, permettant de rendre compte des emplois réalisés, hors toute approche normative. La langue, extraite des énoncés réalisés, est leur objet d'étude [...]. [...] La grammaire dite « scolaire » est destinée à l'apprentissage par le plus grand nombre des fonctionnements de la langue. Ayant partie liée avec l'histoire de l'enseignement, et tout particulièrement à partir de l'instauration de l'école obligatoire, elle est, par nature, simplificatrice et quelque peu en retrait par rapport aux grammaires linguistiques.

*Ibid.*

On notera toutefois que la nature *conservatoire* de la « grammaire traditionnelle », donc *cumulative*, autrement dit faite de l'accroissement et du développement des connaissances, ne va pas sans contradiction avec le figement supposé du savoir véhiculé par la « tradition ». C'est que la « tradition », dans le discours linguistique, est finalement plus souvent un argument qu'un ensemble de données historiques précisément circonscrites.

☞ Auroux S., 1989, « Le langage et la science : une visée historique », in M.-J. Reichler-Béguelin (dir.), *Perspectives méthodologiques et épistémologiques dans les sciences du langage*, Berne, Peter Lang.  
☞ Berrendonner A., 1982, *L'éternel grammairien. Étude du discours normatif*, Berne, Peter Lang.  
☞ Chervel A., 1973, « La Grammaire traditionnelle et l'orthographe », *Langue française*, n°20.  
☞ Chevalier J.-C., 1994, *Histoire de la grammaire française*, PUF, « Que sais-je ? ».  
☞ Colombat B., Savelli M. (dir.), 2001, *Métalangage et terminologie linguistique*, Leuven, Peeters.  
☞ Hymes D., 1983, *Essays in the History of Linguistic Anthropology*, Amsterdam, Benjamins.  
☞ Kuhn T., 1962, *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, University of Chicago Press; trad. fr. de L. Meyer, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Champs-Flammarion, 1983.  
☞ Lauwers P., 2004, *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Leuven/Paris/Dudley, Peeters.  
☞ Lerot J., 1993, *Précis de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit.  
☞ Milner J.-C., 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Éditions du Seuil.  
☞ Neveu F., Lauwers P., 2007, « La notion de tradition grammaticale et son usage en linguistique française », *Langages*, n° 167 « La tradition grammaticale ».  
☞ Petiot G., 2000, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin.  
☞ Stéfanini J., 1994, *Histoire de la grammaire*, Paris, CNRS Éditions.  
☞ Sériot P., 1989, « Peut-on dire d'une linguistique qu'elle est « nationale » ? », in M.-J. Reichler-Béguelin (éd.), *Perspectives méthodologiques et épistémologiques dans les sciences du langage*, Berne, Peter Lang.